

Petro-Canada a considérablement investi dans la recherche et le développement, afin de trouver un moyen d'exploiter les abondantes ressources du Canada en bitume et en huile lourde. Notre production de pétrole brut léger classique étant en baisse, le Canada devra choisir d'importer plus de pétrole ou de mettre en valeur ses ressources en hydrocarbures lourds. Il reste à faire d'importantes percées technologiques pour réduire le coût d'extraction et de traitement des hydrocarbures lourds, de sorte que la recherche effectuée par Petro-Canada dans ce domaine peut être considérée comme un investissement dans la sécurité énergétique future du Canada.

#### *Réserves pétrolières stratégiques et engagements à l'égard de l'AIE*

Le Canada ne maintient pas de réserves stratégiques de pétrole. Il n'est pas tenu de le faire selon les normes de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur le partage des ressources pétrolières, à cause de son statut actuel d'exportateur net de pétrole au sein des pays membres. Avec l'Accord de libre-échange, le Canada est cependant étroitement lié à un pays dont le déficit en production nationale de pétrole ne cesse de s'aggraver et dont la réserve pétrolière stratégique (RPS), déjà considérable, ne cesse de croître. Comme il en est question dans ce rapport, le Canada est appelé à devenir un importateur net de pétrole. Le Japon et l'Italie sont des pays qui manquent de pétrole et qui se servent de leurs sociétés pétrolières nationales pour gérer les réserves pétrolières du pays. Le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes recommandait en 1987 que "...le gouvernement fédéral se dote d'une réserve stratégique de pétrole égale à 90 jours d'importation nette de brut léger, les coûts de la constitution et du maintien de cette réserve devant être recouverts par la levée d'une taxe sur les produits pétroliers à la raffinerie" (Canada, Chambre des communes, Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, 1987, p. 6). Cette recommandation tient compte du fait que la dépendance de l'Est du Canada à l'égard du pétrole extra-côtier se compare de nouveau à ce qu'elle était avant 1973. Si le Canada doit adopter une politique en vue de la constitution de réserves de pétrole, puisque sa production nationale de brut léger classique ne cesse de diminuer, Petro-Canada pourrait bien alors être l'organisme le mieux placé pour gérer ces réserves.

Avant l'adoption, en 1990, du projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence*, au moins un des sept membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie devait être un représentant de la haute direction de Petro-Canada, et le Canada était aussi représenté par Petro-Canada au sein du groupe permanent sur les questions d'urgence de l'AIE. Cette loi a mis fin à la participation directe de la société aux mesures d'urgence prises par le Canada et par l'AIE en cas de crise pétrolière.